

L'Europe est-elle enfin à la hauteur en matière migratoire ?

Le Comité des Représentants permanents (COREPER, Réunion des Ambassadeurs auprès du Conseil de l'UE) s'est accordé, mercredi 4 octobre, sur le dernier volet du Pacte asile et migrations, ouvrant ainsi la voie aux trilogues avec le Parlement européen. S'il s'agit d'une avancée formelle concluant les négociations politiques sur le Pacte, l'Europe reste loin d'être à la hauteur en matière migratoire.

Par Olivier MARTY, économiste, président d'Educ-EU, société de formation continue aux affaires européennes

AXE PHARE "IDENTITE & ORDRE REPUBLICAIN"

La nouvelle était quasiment inespérée et fut saluée à cette aune : lors d'une réunion des Ambassadeurs auprès de l'UE, le 4 octobre dernier, un accord a été trouvé sur le volet « *règlement de crise* », l'un des plus controversés du « *Pacte asile et migration* » adopté par la Commission européenne il y a ... quatre ans. Cet ensemble de législations, qui essaie de **doter l'Union européenne (UE) d'une politique migratoire efficace** en combinant responsabilité des pays de première ligne, solidarité des pays de seconde ligne et humanité de l'accueil des migrants, vise à dépasser le traumatisme de la crise migratoire de 2015 et à assurer de réels progrès sur cet enjeu politique particulièrement délicat.

L'accord sur le texte en discussion, qui a précisément pour objet d'assurer une réponse coordonnée à un afflux « *massif et exceptionnel* » de demandeurs, comporte certes une dimension de solidarité en donnant aux États la possibilité d'activer rapidement le mécanisme controversé, tant en principe que sur la forme, de « *relocalisation* », dans différents États, de personnes éligibles à l'asile. **Cependant, ce qui ressort du compromis trouvé concerne le traitement aux frontières extérieures des demandeurs** : leur durée de détention pourra y être prolongée jusqu'à 40 semaines et les procédures d'examen des demandes seront plus rapides et plus simples afin, notamment, de faciliter les renvois.

En d'autres termes, le souci des Européens est bien de maîtriser le flux plutôt que d'organiser réellement ses suites ou de le prévenir, quand bien même d'autres dispositions déjà approuvées concernent les partenariats avec les pays d'émigration et de transit ou la possibilité de coordonner la répartition des réfugiés éligibles par le biais d'un « *mécanisme volontaire de solidarité* » acté sous présidence française. **Et c'est bien ce compromis qui a fait l'objet de réjouissances tant allemandes qu'italiennes**, au grand dam des pays particulièrement opposés aux mesures en cause (Hongrie, Pologne) ou très fortement réticents (Autriche, République tchèque, Slovaquie).

Doit-on pour autant imaginer que l'Union européenne traite l'enjeu migratoire avec l'humanisme qui fait sa fierté et le poids géopolitique qu'elle entend avoir ? A cette question, il est permis d'apporter une réponse plus que nuancée et encore teintée d'une certaine sévérité. **Certes, au plan politique, on doit saluer une avancée sur un dossier essentiel de la législature qui a le mérite de rapprocher les États du Sud, demandeurs de solidarité, et ceux du Nord, si pas de l'Est, qui sont en attente d'une plus grande responsabilité.** La voie est désormais ouverte aux trilogues avec le Parlement. Et il est également clair que l'amélioration du traitement des demandes d'asile aux frontières était un enjeu pressant.

Cependant, on ne peut que déplorer la perte de temps du Conseil de l'Union, c'est-à-dire des États membres, pour trouver une solution globale sur les différents volets du Pacte. Depuis des années, les capitales de l'Union paraissent comme tétanisées par des crises prévisibles et engagées dans des querelles microcholines sur leurs responsabilités respectives. **Cette attitude met en cause à la fois l'autorité des États, ne rassure pas les opinions demandeuses de solutions équilibrées et pérennes, et nuit à l'image, à la légitimité et aux valeurs de l'Union.** Plutôt que d'être identifiée comme une source de solutions et un levier d'action publique pertinent, cette dernière ne paraît ni efficace ni lisible.

En réalité, l'Union européenne – et nous devons ici souligner qu'il s'agit d'abord de ses États membres – **n'est guère encore à la hauteur du défi migratoire**, ni dans sa dimension externe, ni dans sa dimension interne. Au plan extérieur, les partenariats avec les pays d'origine et de transit pâtissent à la fois d'un trop faible engagement politique et de moyens insuffisants, notamment pour lutter contre les réseaux de passeurs. Dans le domaine intérieur, la multiplication des contrôles aux frontières met en péril l'acquis précieux des accords de Schengen tandis que la bonne volonté des deux

tiers des États liés par le mécanisme de solidarité précité n'a pas encore été clairement démontrée.

Ce qui fait surtout défaut aux États de l'Union est un discours politique responsable et crédible. Ce que les citoyens européens, pour se rassurer, devraient pouvoir entendre est que le déplacement des populations est un enjeu global qui concerne relativement peu l'Europe et auquel celle-ci doit prendre sa juste part. Que les réfugiés forment une catégorie de migrants, distincte des migrants économiques, qui met en cause les valeurs et les engagements des États, et que leur accueil, bien coordonné, est possible. Que les solutions nationales sur ces questions relèvent du mythe et que la souveraineté, en ce domaine, se doit d'être partagée entre les échelons nationaux, européen et mondial. ■